

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Mon Chapelet

Que je t'aime, belle couronne,
Que parcourent mes doigts pieux,
Pendant que mon cœur s'abandonne
A des pensées mystérieux !

Tu me dictes, lorsque je prie,
Les mots du message divin
Qui fut la gloire de Marie
Et le salut du genre humain.

J'aime ta forme symbolique,
Ton nom emprunté d'une fleur,
Rappelant la Rose mystique,
Reine des jardins du Seigneur.

Mon chapelet ! je te regarde
Avec respect, avec espoir,
Comme un tendre ami qui me garde
Dans la pratique du devoir.

Ne me quitte pas, douce chaîne,
Et que ton anneau précieux
Me rattache à l'aimable Reine
Que je voudrais bénir aux cieux !

(Semaine d'Annecy).

L'Encyclique aux Coptes

Après s'être adressé d'une façon générale à toutes les Eglises orientales séparées pour solliciter leur retour à l'unité, Léon XIII, vient de faire un appel spécial aux Coptes qui occupent l'Egypte. De ce côté en effet se manifeste depuis quelque temps un véritable mouvement vers l'Eglise romaine. Un très grand nombre de dissidents du rite copte demandent à relever, eux aussi, de la suprême juridiction du Pontife romain. Ils se sont

adressés à cet effet au provicaire apostolique des coptes-unis, le R. D. Antoine Kabis, un ancien élève de la Propagande, dont le zèle a préparé cet heureux résultat.

Les Coptes catholiques disséminés dans les 30 missions de ce provicariat apostolique ne dépassent pas le chiffre de 10,000. Mais les coptes dissidents y sont au nombre de plus de quatre millions ; et le retour d'une grande partie d'entre eux à l'unité catholique serait sans doute un événement de premier ordre.

Aussi, dès qu'il a été informé du mouvement de retour qui se manifeste parmi les populations dissidentes du rite copte, le Saint-Père s'est empressé de faire transmettre au R. D. Antoine Kabis, avec amples instructions et pleins pouvoirs, de généreux secours pour qu'il puisse multiplier les œuvres de culte et d'apostolat.

Le pape a voulu faire davantage encore et, le 17 juin, a paru une encyclique adressée aux Coptes ; en voici le résumé d'après *l'Univers* :

Le Pape rappelle aux Coptes les liens primordiaux existant entre l'Eglise de Rome et celle d'Alexandrie que Pierre fonda par Marc et que sanctifièrent les illustres évêques loués par Célestin Ier comme les vaillants défenseurs du dogme catholique et les grands solitaires d'Egypte. Il rappelle encore qu'à la fin du concile de Florence, le pape Eugène IV admit de nouveau dans l'unité catholique les Coptes et les Ethiopiens. Les autres pontifes ont continué à témoigner leur sollicitude aux Coptes. Actuellement, la Papauté a pourvu à leur éducation par les œuvres des jésuites et des missions africaines de Lyon.

Après les conseils donnés aux Coptes catholiques, le Pape s'adresse aux dissidents, les appelant ses frères et ses fils, leur exprimant l'espoir de leur retour à l'unité et les félicitant de leurs bonnes dispositions envers lui et envers ses envoyés. « Notre cœur est ouvert, leur dit-il ; répondez par la même charité. »

CONTROVERSE

La religion catholique est en contravention avec la science.

R. 1^o Avec la fausse science, oui.

R. 2^o Avec la vraie science, non.

R. 3^o Au contraire, les découvertes que fait la véritable science viennent toujours confirmer les dogmes de la religion catholique qui, seule, peut être d'accord avec elle. « La science et la foi, dit de Maistre, ne s'allieront jamais hors de l'unité catholique. »

 Un bon journal

Qu'est-ce donc qu'un bon journal ?

L'abbé Garnier, dans son livre intitulé : *Cours de pastorale*, dit :

« Un journal ne peut être appelé bon, que s'il ne contient aucune partie mauvaise. *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu.* »

Donc, tout journal qui contient, ou tous les jours, ou de temps en temps, des pages risquées, soit au point de vue religieux, soit au point de vue moral, ne peut être appelé un bon journal.

Que doit-on à un bon journal ?

On doit l'aider pécuniairement si on a de l'argent ; prendre au moins un abonnement ; engager ses connaissances à s'abonner elles-mêmes.

Laissons les journaux suspects, les mauvais journaux, les journaux neutres.

 Théologie populaire

Est-ce que les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême ?

Tout chrétien sait que Notre-Seigneur avait le pouvoir de pardonner les péchés : 1° parce qu'il était Dieu ; 2° parce qu'il les pardonna souvent pendant qu'il était sur la terre, comme il le prouva par plusieurs miracles. Ainsi, par exemple, les Évangélistes saint Marc et saint Jean racontent que, lorsqu'il guérissait les pauvres malheureux qui étaient malades et souffrants depuis des années, il leur disait : « Vos péchés vous sont pardonnés ; levez-vous, emportez votre lit et marchez. Ce qu'ils faisaient aussitôt, sans le secours de personne.

Puisque Notre-Seigneur lui-même avait le pouvoir de pardonner les péchés, il pouvait le donner à ses apôtres s'il le désirait, et de fait il le leur donna ainsi qu'à leurs successeurs. S'il ne l'eût pas fait, comment ceux qui retombent dans le péché après le baptême auraient-ils pu être pardonnés ?

Comme ce pouvoir était nécessaire aussi longtemps que le monde durerait, il l'a confié à son Église, qui doit durer jusqu'à la fin du monde. Avant sa mort, Notre-Seigneur avait promis à ses Apôtres de leur donner ce pouvoir de pardonner les péchés, et il le leur donna après sa résurrection, lorsqu'il leur apparut, souleva sur eux, et leur dit : « les péchés seront remis à ceux à

qui vous les remettent ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

—Les prêtres exercent le pouvoir de pardonner les péchés, en entendant la confession des péchés, et en donnant l'absolution, en qualité de ministres de Dieu et en son nom.

Le pouvoir de pardonner les péchés implique l'obligation de les confesser. Les péchés étant généralement secrets et connus de ceux-là seuls qui les commettent, comment les prêtres pourraient-ils connaître les péchés qu'ils doivent pardonner et ceux qu'ils doivent retenir, si le pénitent ne faisait l'aveu des fautes qu'il a commises ? Ils ne peuvent lire dans son cœur et connaître ses péchés comme Dieu. Par conséquent, si le pécheur veut que ses péchés lui soient pardonnés, il doit nécessairement les confesser aux ministres de Dieu. La confession est la conséquence de l'institution du sacrement de Pénitence.

Lorsque nous sommes à la veille d'aller à confesse, la première chose à faire est de prier le Saint-Esprit de nous donner les lumières nécessaires pour connaître et nous rappeler nos péchés, pour comprendre parfaitement combien ils déplaisent à Dieu, et pour en concevoir un regret sincère, qui renferme la résolution de ne plus les commettre de nouveau.

1^o Il faut ensuite *examiner notre conscience*. Après avoir rappelé à notre esprit le temps qui s'est écoulé depuis la dernière confession, si nous avons reçu l'absolution, accompli la pénitence imposée et fait une bonne confession, la meilleure méthode à suivre pour faire notre examen de conscience est de repasser les commandements de Dieu et de l'Eglise un par un, afin de voir si nous les avons transgressés, et en quoi nous l'avons fait.

Le *mode* d'examen de conscience que nous venons de tracer est généralement recommandé. Mais personne n'est tenu de le suivre. Chacun est libre de suivre la marche qui lui va le mieux, et d'interroger sa conscience comme il l'entend, pourvu que son examen soit bien fait. Quant aux listes de péchés que donnent une foule de livres de prières, il vaut mieux ne pas s'en servir pour l'examen de conscience et pour l'ordre à suivre dans la confession. Si, toutefois, on juge à propos de le faire, il ne faut pas s'inquiéter lorsqu'on ne comprend pas toutes les questions, et ne pas s'imaginer qu'on a réellement commis toutes les fautes énumérées.

Lorsqu'on fait son examen de conscience, il faut avoir soin de s'arrêter quelques instants, aussi souvent que l'on remarque

avoir péché, afin de voir combien de fois cela est arrivé. L'important est de se rappeler les principaux péchés, ceux que l'on a commis le plus fréquemment, et de les confesser en premier lieu pour ne pas s'exposer à les oublier.

2° Il faut avoir le *regret de nos péchés*. L'examen de conscience une fois terminé, on doit s'exciter au regret de ses péchés. La contrition est la partie essentielle du sacrement de Pénitence. Il y a dans ce sacrement, comme nous le savons, trois parties : la contrition, la confession et la satisfaction. La contrition est la partie la plus importante ; par conséquent, quand nous nous préparons à faire notre confession, nous devons consacrer au moins autant de temps, et même plus, à nous exciter à la contrition qu'à l'examen de conscience. Plusieurs se trompent sur ce point, et passent presque entièrement le temps à examiner leur conscience. Si nous avons lieu de croire que nous ne regrettons pas suffisamment nos péchés, nous devons prier pour obtenir cette grâce.

Le R. P. Lacordaire (1802-1861)

Henri Lacordaire naquit le 12 mai 1802, à Recy-sur-Ource. Sa mère, fille d'un avocat au parlement de Bourgogne, femme d'une piété solide conduisait souvent à l'église ses fils. De retour à la maison, Henri imitait les cérémonies de l'Eglise, et se plaisait surtout à prêcher. La bonne, plus complaisante que le jeune auditoire, restait jusqu'à la fin. Il parlait avec tant de feu qu'elle lui criait : « Assez, assez, monsieur Henri, vous allez vous faire du mal ; non, non, répondait l'enfant, il se commet tant de péchés, je veux prêcher toujours. » Prêcher toujours ! C'était bien là sa vocation et sa vie.

Henri avait quatre ans lorsque son père mourut. Sa mère vint alors habiter Dijon, et à dix ans le futur orateur entra au lycée de cette ville, où il avait obtenu une demi-bourse.

On sait que la vie du lycée n'était pas et n'est pas encore douce. Lacordaire en fit l'expérience. « Pendant plusieurs semaines, dit-il, je fus privé, par violence, de toute autre nourriture que ma soupe et mon pain ». Un jour, par une de ces farces familières aux écoliers, son voisin lui prend son assiette de potage. Henri réclame ; delà une querelle qui trouble l'ordre. Le censeur intervient : « Tous les deux au pain sec et à l'eau ! » Lacordaire veut s'expliquer « Levez-vous et allez vous mettre contre le mur.—Je n'irai pas », répond Lacordaire. Le censeur pard patience et le menace du cachot. « Soit, répondit l'enfant, de deux punitions également injustes, je choisis la plus forte ». Et, se levant de table, il se dirigea vers le cachot noir. Les récréations étaient encore plus pénibles que les repas. « Pour échapper aux mauvais traitements—c'est toujours Lacordaire qui parle—je gagnais, quand cela m'était possible, la salle d'étude, et je m'y dérobaï sous un banc, à la recherche de mes condisciples..... Mon supplice cessa aux vacances ».

Un jeune professeur de vingt-deux ans s'attacha à l'enfant. Malheureusement, ce professeur n'ayant pas la foi ne put la conserver dans l'âme de son élève. Lacordaire fit sa première communion à douze ans, puis il s'éloigna insensiblement de la religion, et la nuit descendit dans son âme.

Lorsque, plus tard, il combattit l'Université et l'instruction qu'elle vendait si cher, sans avoir oublié les mauvais traitements endurés au lycée de Dijon, il reprochait surtout à l'Université la perte de presque toutes les âmes confiées à ses lycées et à ses collèges.

Elève ordinaire dans les classes de grammaire, Lacordaire se fit remarquer d'année en année. Il ne travaillait que les derniers mois pour apporter à sa mère une gerbe de couronnes. Sachant qu'on le tenait pour incapable en mathématiques, il voulut obtenir l'année suivante le premier prix, et il l'obtint. En rhétorique, les germes littéraires déposés en lui par le professeur qui s'intéressait à son talent portèrent leurs fruits. Ses triomphes furent tels que le lycée de Dijon n'en revit jamais de semblables. Toute la province connut le nom d'Henri Lacordaire, et, quand il entra à l'école de droit, il n'était pas un inconnu.

Il fut bientôt des premiers malgré son peu de goût pour cette aride science. Des jeunes gens d'élite voulurent bien l'admettre dans leurs réunions, bien qu'il n'eût pas leur foi monarchique et religieuse. Ces jeunes gens de Dijon s'occupaient de philosophie, d'histoire et de littérature. Lacordaire lisait, parlait, discutait : il devint l'âme de ces réunions, « nous voyons encore, écrivait, vingt-cinq ans plus tard, un des membres de cette société d'études, nous voyons encore cet œil étincelant et fixe, nous entendons cette voix claire, vibrante, frémissante, s'enivrant d'elle-même O belles années si vite écoulées ! »

En 1822, Lacordaire quittait Dijon pour aller à Paris faire son stage d'avocat. M. Guillemain, avocat de Paris, à qui on l'avait recommandé, ne crut pas pouvoir mieux faire que de lui proposer un confesseur : « Oh ! moi, Monsieur, répondit Lacordaire, je ne me confesse pas ! »

Seul, pauvre, inconnu, dans ce grand Paris, il trouva dans le travail, la solitude et le respect de soi-même, un préservatif contre les désordres habituels aux étudiants.

Lacordaire raconte qu'il vivait sans relations agréables, sans attrait pour le monde, sans passion, « si ce n'est un faible et vague tourment de renommée. » Quoiqu'il n'eût pas l'âge de plaider, et qu'il s'exposât, en le faisant, à une réprimande du Conseil des avocats, il plaidait quand même, et avec succès, car, après un plaidoyer, Berryer, le roi des orateurs, lui dit qu'il pouvait se placer au premier rang du barreau.

Ces premiers sourires de la gloire ne le contentaient pas. Il était rassasié de tout sans avoir rien connu ; il avait quelque fois pitié de la gloire. C'était, comme il le disait plus tard à la jeunesse qui se pressait au pied de sa chaire, c'était Dieu, qui se remuait dans son cœur de vingt ans.

Le 11 mai 1824, il écrivait à un ami : « J'abandonne le barreau Peut-être demain au Séminaire »

(A suivre.)

Toilettes et piété

Plusieurs *Semaines religieuses* font des observations sur le luxe des toilettes de première communion, et sur la mode d'offrir aux enfants des cadeaux qui, par leur nombre et leur prix, pourront bientôt être comparées aux corbeilles de mariées. Il est certain qu'il y a en cela quelque chose qui s'éloigne de la simplicité chrétienne et qui nuit aux enfants par les préoccupations et les sentiments de vanité, de jalousie, etc., qu'ils y trouvent. La modestie et l'humilité chrétienne prépareraient mieux à recevoir le divin Enfant de Bethléem et assureraient davantage les fruits de la première communion.—*Semaine de Cambrai.*

Ces usages mondains commencent malheureusement à s'introduire ici comme ailleurs.

« Revue Nationale. »—Sommaire de juillet

Travail et Capital par M. Royal.—J. Marmette par M. Decelles.—Chronique par M. Buies.—Nouvelle par M. Poisson.—L'Acadie par Bibliophile.—Essai sur le rôle de la presse par M. P. Bédard.—Au hasard des Souvenirs par M. des Ecorres.—Nouvelle par M. A. Girard.—L'Auberge de Jos Beef par M. Germano.—Modes et Monde par Françoise.—La Petite Mendicante, musique de M. Lavigne.—Venise et la Province de Québec par M. de Saint-Maurice.—Causerie financière par M. Hague.

Bonne aventure

QUESTION—Quelle est la peine prononcée par la loi contre ceux qui consultent les *diseuses de bonne aventure*, et contre les diseuses elles-mêmes?—*Une dupe.*

RÉPONSE.—La loi ne punit pas les dupes, considérant sans doute que le fait d'être dupé porte en lui sa punition, mais elle punit les dupeurs. Un an d'emprisonnement est la peine portée contre eux. Voir la disposition de l'article 396 du Code Criminel concernant les *dupeurs*.—(*Le Propagateur*)

Les vacances

Les vacances sont nécessaires; mais il est de la plus haute importance que ces deux mois soient bien gouvernés; que les enfants soient surveillés et ne passent pas leur temps avec les domestiques, quelquefois avec des valets de ferme et d'écurie,

ou même avec d'autres enfants dont on n'est pas sûr ; et il en est bien peu, hélas ! dont on puisse être sûr.

Il faut que l'œuvre de l'éducation se poursuive sérieusement, quoique doucement pendant ce temps périlleux ; il faut une règle, un travail, une obéissance ; il faut des exercices de piété, il faut surtout la confession fréquente, de laquelle Gerson disait : « Que chacun pense ce qu'il voudra ; pour moi, j'estime que la confession, pourvu qu'elle soit bien faite, est le plus puissant moyen de l'éducation chrétienne des enfants. » Il faut que, le temps des vacances, les enfants soient toujours occupés ou par quelques travaux d'esprit, ou par une promenade et des amusements variés, et que ce ne soient pas deux mois de désœuvrement.

Bref, pour emprunter ici les paroles de la Sagesse divine, « si après que les uns ont bâti les autres détruisent, que deviendra l'édifice ? » Or, il faut que les parents comprennent bien : des vacances mal passées suffisent pour détruire tout ce qui s'est fait de bon dans une année ; mais si, au contraire, les vacances sont en harmonie avec le collège, tout se soutient et se fortifie admirablement.

Mgr DUPANLOUP.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Antoine de Padoue, d'après les meilleurs auteurs, par un prêtre du diocèse de Montréal. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux et Derome, 1895. Opuscule de 120 pages où l'on trouve condensé tout ce qui a été écrit de plus intéressant sur la vie de ce « semeur de miracles » qui devient de plus en plus populaire dans le monde entier.

Vie de la Vénérable Marie-Croissance, Religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François, par M. J.-C. Pouliot, avocat de Fraserville. Brochure de 222 pages, en vente à Fraserville et chez les principaux libraires de Québec et de Montréal. Remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

Nous ne pouvons mieux recommander ce travail qu'en citant les paroles de Sa Grandeur Mgr l'Administrateur du diocèse de Québec :

« Je fais des vœux pour que votre ouvrage se répande dans nos communautés religieuses, dans nos familles canadiennes et y porte l'édification et l'amour de la vertu.

« Nous sommes inondés depuis quelque temps de livres dange-
 « reux et frivoles ; le vôtre d'un caractère tout différent ne peut
 « que faire naître dans les cœurs les sentiments les plus purs
 « avec la noble ambition et le désir sincère de devenir des chré-
 « tiens modèles. »

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

QUARANTE-DEUXIÈME LETTRE

L'ANTÉCHRIST

(Suite.)

Bien cher Alexandre,

« Ici je vais me guider sur le traité de théologie dogmatique
 du R. P. Schouppe, jésuite, auteur très estimé que l'on suivait,
 il y a quelques vingt ans, au grand Séminaire de Québec.

« 1° L'Écriture, dit-il, donne deux sens au mot Antéchrist ;
 d'abord il signifie tous ceux qui font la guerre au Christ ; et en
 second lieu il désigne ce grand adversaire du Christ qui doit
 venir vers la fin du monde, et qui s'appelle proprement l'Anté-
 christ.

« L'Antéchrist, continue-t-il, ne sera pas un démon, mais un
 homme, celui dont parle le grand Apôtre dans sa deuxième
 épître aux Thessaloniens :

« Cet impie, doit venir, accompagné de la puissance de
 « Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges
 « trompeurs, et avec toutes les illusions qui peuvent porter à
 « l'iniquité ceux qui périssent ; parce qu'ils n'ont pas reçu et
 « aimé la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur en-
 « verra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge. »
 (Thes. II, 9, 10, 11.)

« Il y en a qui disent que ce sera un démon incarné. Saint Jérôme
 se contente de dire que le diable demeurera en lui personnelle-
 ment. Théodoret dit que, comme Notre Sauveur a voulu s'in-
 carner, pour notre salut, ainsi le démon a choisi un homme
 pour nous perdre, et l'a choisi tel qu'il put exercer par lui toute
 sa malice et toute sa haine contre nous.

« Le 4^e verset de la même Epître dit : « Cet adversaire qui
 « s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est

« adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu. »

« Les pères et les interprètes ne sont pas d'accord au sujet de ce temple. Plusieurs anciens ont cru que saint Paul voulait marquer le temple de Jérusalem, que l'Antéchrist doit rétablir et où il doit se faire adorer comme un Dieu. Saint Jean Chrysostôme ne désapprouve pas ce sentiment ; lui et plusieurs autres croient que les Juifs recevront l'Antéchrist comme leur Messie et comme leur Dieu, et qu'ils l'adoreront dans Jérusalem, dans le temple qu'ils lui élèveront. Mais la plupart des anciens croient que l'Antéchrist s'assoiera même dans les églises chrétiennes pour s'y faire adorer.

« Saint Augustin, en plusieurs endroits de ses ouvrages, soutient que les démons, et les magiciens par leur moyen, peuvent faire de vrais miracles ; que les méchants en peuvent faire quelquefois aussi bien que les bons : et en effet, le Fils de Dieu ne nous apprend-il pas que dans les derniers temps il s'élèvera des faiseurs de prodiges, qui essayeront d'induire en erreur même les élus (Matt. XXIV, 24) ? Et saint Paul ne laisse-t-il pas entendre que l'on peut transporter des montagnes, sans avoir la charité (1 Cor. XIII, 2) ? Saint Augustin ne s'embarrasse pas beaucoup de réfuter les miracles des Donatistes : il dit que, quand ils seraient vrais, on n'en pourrait rien conclure contre la vérité, puisqu'ils se faisaient en dehors de l'unité, c'est-à-dire hors de l'Eglise catholique. En parlant des miracles de l'Antéchrist, il dit qu'ils sont appelés trompeurs ou mensongers parce qu'ils induiront en erreur ceux qui ne sauront pas que le démon a aussi le pouvoir de faire des prodiges, surtout dans ce temps où Dieu lui a donné une plus grande puissance qu'il n'en a jamais eue.

« Saint Grégoire-le-Grand dit que l'Eglise méprise les miracles faits par les hérétiques, parce qu'elle est instruite que ce ne sont pas les miracles qui sont la preuve de la sainteté et du mérite, qu'elle a appris de Jésus-Christ même qu'au jour du jugement il y aura plusieurs réprouvés qui viendront dire : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, n'avons-nous pas chassé les démons et fait plusieurs miracles ? Mais le Sauveur leur répondra : Je ne vous connais point. Il dit ailleurs qu'au temps de l'Antéchrist Dieu retirera le don des miracles de son Eglise, et permettra à cet ennemi de Jésus-Christ d'en faire un grand nombre, afin que la foi des fidèles en paraisse plus admirable, en ce qu'elle se soutiendra même sans miracles.

Il ne met de différence entre les miracles des élus et ceux des réprouvés, qu'en ce que les uns conduisent au salut et les autres en éloignent. (1)

« Il ne faut donc jamais perdre de vue ces paroles du Sauveur :
« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. »

« 2^o Quoique l'origine de l'Antéchrist soit incertaine, dit Shoupe, l'opinion la plus commune est qu'il sera juif de nation et de religion.

« 3^o Des paroles de l'Apôtre suscitées et de celles du XIII^e chap. de l'Apocalypse, où Saint Jean décrit les actions et les mœurs de l'Antéchrist sous le nom de la Bête, on conclut qu'il sera orgueilleux, impie, cruel et débauché : *Et erit in concupiscentiis feminarum.* (Dan. XI, 37).

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

QUÉBEC.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Pierre Baptiste, le 29 ; à Frampton, le 31 ; à Saint-Alexandre, le 2 août.—M. l'abbé Côté, curé de Sainte-Croix, a fêté ses noces d'argent le 24 du mois courant, *ad multos annos*.—La législation rémédiatrice a été remise à cinq mois par le gouvernement fédéral. Malgré les nouvelles promesses qui ont été faites, beaucoup pensent que cet acte de justice est renvoyé aux calendes grecques.—Sa Grandeur Mgr l'Administrateur invité à assister au couronnement solennel de la statue de Notre-Dame de Guadalupe, près de Mexico, et à y prononcer un sermon, a accepté l'invitation. Cette fête religieuse aura lieu en octobre.

Par décision de Mgr l'archevêque de Cyrène, administrateur du diocèse, le Révd. M. A. Gauvreau, curé de Lévis, est nommé curé de Saint-Roch de Québec ; et le Révd. M. F.-X. Gosselin, curé de Saint-Joseph de la Beauce, est nommé pour succéder au curé Gauvreau à Lévis.—Les Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré recommandent aux prières des fidèles l'âme de leur bien-aimé confrère, le révérend Père Louis Fiévez, prêtre-profès de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, décédé le 19 juillet à l'âge de 67 ans. Le service suivi de la sépulture a eu lieu le 22.

ROME.—Le Souverain Pontife a présidé la commission cardinalice pour l'union des Eglises d'Orient, et annoncé l'envoi d'une offrande considérable faite par l'empereur d'Autriche pour la fondation du collège ruthène.

—Chaque année, à l'occasion de la fête des princes des Apôtres, on frappe une médaille dont le sujet est toujours tiré d'un fait saillant pour l'Eglise, et qui s'est passé dans l'année précédente.

(1) V. La Sainte Bible expliquée et commentée de l'abbé Sionnet.

La médaille de cette année porte, d'un côté, le portrait du Saint-Père, avec l'inscription : *Leo XIII pont. max. an. XVIII* ; et sur l'autre, l'institution du collège bénédictin du Saint-Anselme sur l'Aventin.

Au premier plan, on voit Saint Anselme qui bénit deux jeunes novices. Au fond, est la nouvelle abbaye avec l'église annexe. L'inscription suivante, dictée par le Saint-Père lui-même, court tout autour : *Alumnis. magni. benedicti. in. spem. veteris. gloria. Instituentis. Et dans l'exergue : Collegium Anselmianum in Aventino.*

—*L'Osservatore romano* vient de publier un décret de l'*Index* condamnant entre autres ouvrages celui de M. Félix Lacaze : *A Lourdes avec Zola*. Et comme l'auteur affirme avoir dédié son volume à Léon XIII, l'*Osservatore romano* fait suivre le texte même du décret, de la note suivante : « Nous pouvons assurer que ni M. Lacaze n'a jamais demandé au Saint-Père la permission de lui dédier son travail sur Lourdes, ni, par conséquent, pareille autorisation n'a pu jamais lui être accordée. »

—Le *Journal officiel* de l'empire de Russie publie un ukase impérial créant une légation permanente auprès du Vatican.

FRANCE.—Mgr Lagrange, évêque de Chartres, est mort le 24 de juin après une longue et douloureuse maladie.

Mgr Lagrange était né à Dun-le-Roi (Cher), le 15 mars 1827. Il était vicaire à Sainte-Elisabeth, à Paris, lorsque sa collaboration à des publications religieuses appela sur lui l'attention de Mgr Dupanloup, qui en fit son secrétaire et plus tard un de ses vicaires généraux. Après la mort du Prélat, l'abbé Lagrange écrivit sa vie. Il avait publié d'autres ouvrages, parmi lesquels une Vie de saint Paulin de Nole. Il était évêque de Chartres depuis le 30 novembre 1889.—Les catholiques de Roubaix ont recommencé ces processions en usage dans le bon vieux temps. C'est ce qu'on n'aurait jamais dû cesser de faire malgré les interdictions.

ALLEMAGNE.—Le célèbre parlementaire allemand Windthorst a maintenant sa statue. Elle a été solennellement inaugurée le 16 juillet sur la grande place de Meppen. Le Centre catholique était largement représenté aux fêtes données en l'honneur de son illustre chef, le glorieux adversaire du Culturkampf.

ANGLETERRE.—La première pierre de la cathédrale catholique de Westminster a été passée le 29 juin.—L'édifice sera de style byzantin, construit principalement sur le modèle des églises Saint-Ambroise de Milan, Saint-Marc de Venise et Saint-Vital de Ravenne.

La nef aura quatre-vingt-dix pieds de hauteur. On espère que la cathédrale sera achevée dans deux ans, c'est-à-dire à l'époque du treizième centenaire de l'arrivée de Saint-Augustin en Angleterre.

MEXIQUE.—Au Mexique, l'ère de la persécution violente et des mesquines tracasseries semble passée, grâce à l'énergie du Président, M. Diaz qui montre, lui et son gouvernement, un grand esprit de justice, un grand désir d'apaisement. La politique si conciliante de Léon XIII a vivement impressionné les esprits, et l'on parle de renouer les relations officielles avec le Saint-Siège.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf